

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 janvier 2018

---

ADAPTATION AU DROIT DE L'UE DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITÉ - (N° 530)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL49

présenté par  
M. Euzet, rapporteur

-----

### ARTICLE 23

Rédiger ainsi l'alinéa 8 :

a) Au premier alinéa, les références : « L. 2322-1 à L. 2335-7, L. 2338-2 » sont remplacées par les références : « L. 2322-1, L. 2331-1-1 à L. 2335-7, L. 2338-2 à L. 2339-3, L. 2339-10 » ;

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel